

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH
18, rue Principale
68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95
Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH
DE LA SEANCE DU 3 JUN 2024**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

Etaient présents : (9)

Mesdames et Messieurs, LONSKI Etienne, 2^{ème} adjoint au Maire, COLIN Marie, EHNİ Lionel, GRAHN Sabine, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, RUEFF Martin, SCHWEITZER Didier, SIMON Pascal.

Était excusé : (1)

Monsieur BAUMLIN Thomas, 1^{er} adjoint au Maire qui a donné procuration à M Etienne LONSKI.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance

Administration générale, finances

2. Compte-rendu des séances précédentes
3. Dépenses
4. Achat matériel pour CPI
5. Réparation horloge église
6. Travaux
 - Rénovation de l'église
 - Fossé rue de Willer
 - Entrées de cour RD 16
7. Décision modificative budget 2024
8. Situation école

Urbanisme

9. Dossiers déposés
10. Information sur la zone inondable

Environnement

11. Fleurissement
12. Tonte terrain multisports
13. Sentier découverte

Animations

14. Conseil fabrique : messes
15. Chapelle : ouverture le 9 juin 2024

Informations diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Annick LANG est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assistée par Mme MEYER Martine, secrétaire général de mairie.

2. Compte-rendu des séances précédentes

Les comptes-rendus des séances du 25 mars et 8 avril ont été envoyés aux conseillers municipaux par mail. Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Dépenses

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses. Il n'y a pas de remarques particulières de la part de l'assemblée.

4. Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande du chef de corps des sapeurs-pompiers pour la mise aux normes de trois appareils respiratoires. Les appareils arrivent à l'âge de 10 ans et le remplacement des harnais est obligatoire.

Après présentation de plusieurs devis, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter l'offre de Caron Sécurité pour la somme de 1 781.86 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à cet achat.
- L'accord ayant déjà été donné par la commune de Hausgauen, la commune de Hundsbach procèdera à la refacturation de 50% de la dépense.

Contrôle de légalité :	22/07/2024	Publication :	22/07/2024
N° délibération :	2024 DCM 06 03 - 01	Nomenclature ACTES	1.1.4

5. Réparation horloge église

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Travaux

6.1 – Rénovation de l'église

Monsieur David Stoecklin, président du conseil de fabrique, a sollicité les maires et adjoints des communes de Hundsbach et Hausgauen à une réunion pour évoquer l'avenir de notre église et les travaux à réaliser. Cette réunion a eu lieu le mardi 21 mai 2024 dans la salle du conseil de fabrique à la mairie de Hundsbach.

Ce fut l'occasion du président du conseil de fabrique de présenter à l'assemblée un devis demandé par le Conseil de Fabrique pour la rénovation extérieure de l'église.

C'est sur une base d'un devis d'un montant de 210 000,00 € TTC que les discussions ont eu lieu. Le Conseil de Fabrique n'ayant pas les moyens financiers de faire face à cette dépense, il demande aux communes de Hundsbach et Hausgauen de prendre le relais.

Monsieur le Maire présente cette demande aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la demande du Conseil de Fabrique.

Avant de poursuivre les démarches, pour trouver les financements éventuels chez les différents partenaires pour pouvoir financer le projet, les conseillers municipaux attendent :

- La vérification des comptes du Conseil de Fabrique par les maires des communes, confirmant qu'il n'est pas en capacité à financer le projet,
- L'accord de la participation financière à raison de 50 % du restant à charge, par la commune de Hausgauen.

6.2 – Fossé rue de Willer

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les parcelles cadastrées section 06 n°6, 9, 183 et 184 viennent d'être inscrites au Livre Foncier et au Cadastre au nom de la commune de Hundsbach.

Etant ainsi devenue propriétaire, la commune de Hundsbach peut effectuer des travaux de sécurisation pour atténuer le risque de débordement et les coulées de boue le long de la route de Willer, lors de fortes pluies et de réduire les arrivées d'eaux rue des Peupliers, rue des Ruisseaux et les inondations.

Les travaux projetés : la déviation d'une partie des eaux de ruissellement vers les canalisations de la rue de Willer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présente et représentés :

- Accepte le devis de l'EURL Simet Jean-Louis pour la somme de 2 049,00 € HT. Cette somme peut éventuellement varier selon les quantités de matériaux utilisés.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et effectuer le mandat administratif correspondant.

Contrôle de légalité :	22/07/2024	Publication :	22/07/2024
N° délibération :	2024 DCM 06 03 - 02	Nomenclature ACTES	1.1.2

6.3 – Renouvellement de la couche de roulement RD 16

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CeA (Collectivité européenne Alsace) a prévu de renouveler la couche de roulement fin juillet 2024.

Sachant qu'après la pose de la nouvelle couche de roulement, les travaux seront interdits dans les années à venir, il serait judicieux de remettre à niveau les grilles et caniveaux, remettre en état des parties de trottoirs et d'aménager les entrées de cour (sur les parties communales). Des devis sont en cours d'élaboration et seront présentés lors d'une prochaine séance.

7. Décision modificative

Suite à la demande du SGC Altkirch concernant une anomalie sur le budget primitif 2024 (déséquilibre sur les opérations d'ordre), Monsieur le Maire propose la modification suivante :

Article	Libellé	Montant
681 - 042	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- 287.50
60631 - 011	Fournitures d'entretien	+ 287.50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour effectuer la modification citée ci-dessus.

Contrôle de légalité :	19/06/2024	Publication :	19/06/2024
N° délibération :	2024 DCM 06 03 - 03	Nomenclature ACTES	7.1.2

8. Situation fermeture de classe école

Les conseillers municipaux ont été destinataires du compte rendu de la réunion du 6 mai dernier à Hausgauen concernant le financement du RPI.

Les communes de Hausgauen et Hundsbach ont fait plusieurs propositions suite à la confirmation de la fermeture de classe.

Une réponse du président du SIAS est attendue.

9. Urbanisme – dossiers déposés

CU PELLOUX/KOCHER – Vente immobilière

DP BACH Bernard – Pose de panneaux photovoltaïques

DP SAS ALLIANCE TBL – NOVITA – Pose de panneaux photovoltaïques

10. Informations sur la zone inondable

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de prendre connaissance que les services de la Direction Départementale des Territoire du Haut Rhin ont fait évoluer la zone inondable couvrant la commune de Hundsbach (et le restant de la vallée de Hundsbach), et qu'un nouveau document existe, daté du 20 mars 2020.

Il soulève plusieurs questions :

Comment se fait-il que la commune de Hundsbach n'ait pas été mise au courant de ces modifications ?

Pourquoi le centre instructeur de la commune (PETR) a validé plusieurs permis de construire dans les secteurs concernés, depuis le 20 mars 2020 ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a saisi, dès qu'il a eu connaissance de ces faits, les instances supérieures (Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Responsable du service instructeur), pour demander des explications. Comment cette situation a-t-elle pu arriver ? Comment peut-on mettre une commune de Hundsbach et son maire dans une situation aussi délicate et inconfortable ?

11. Fleurissement

Mme Annick Lang présente plusieurs propositions pour fleurir l'entrée de la mairie. Il s'agit d'acheter des jardinières et pots de fleurs en couleur anthracite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte l'offre des Ets Eichinger de Hochstatt pour la somme de 445.30 TTC €.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et effectuer le mandat administratif correspondant.

Contrôle de légalité :	22/07/2024	Publication :	22/07/2024
N° délibération :	2024 DCM 06 03 - 04	Nomenclature ACTES	1.1.4

12. Tonte terrain multisports

D'un commun accord il a été convenu que la tonte autour des tables et de l'air de jeu soit faite régulièrement.

Le talus et l'arrière du terrain resteront en prairie.

13. Sentier découverte

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Club Vosgien a validé le nom « Découverte de Hundsbach » pour le sentier en cours de création.

Le Club Vosgien a informé la commune qu'il va commencer sous peu le balisage des deux parcours. La prochaine étape est faire découvrir ces parcours à la population.

14. Conseil de fabrique

Monsieur le Maire présente aux conseillers une demande émanant du conseil de fabrique pour la mise à disposition du dépôt communal pour le vin d'honneur au mois de juillet en cas de pluie lors de la messe prévue à la chapelle Saint Brice.

La municipalité ne souhaite pas mettre le dépôt à disposition mais opérera éventuellement pour le préau de l'école ou éventuellement le chapiteau des pompiers.

Monsieur le Maire est chargé d'en informer le président du conseil de fabrique.

Il soumet également une demande de soutien pour le vin d'honneur lors de la messe qui sera organisé à la chapelle Sainte Odile en septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder une subvention de 300 € au conseil de fabrique pour le financement du vin d'honneur.

Contrôle de légalité :	22/07/2024	Publication :	22/07/2024
N° délibération :	2024 DCM 06 03 - 05	Nomenclature ACTES	7.5.6

15. Ouverture de la chapelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la marche gourmande organisée par l'ASH passe à proximité de la chapelle le dimanche 9 juin. Il souhaite ouvrir la chapelle et demande aux conseillers disponibles de faire une petite permanence à tour de rôle.

16. Augmentation du loyer du logement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la révision des loyers est basée sur la variation de l'indice de référence des loyers.

Il précise que cet indice de référence correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

La variation de l'indice de référence des loyers permet cette année une augmentation des loyers de 3,50 %.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'appliquer une augmentation de 3,50 % du loyer du logement communal occupé par M. Hafner et Mme Parlati à compter du 1^{er} aout 2024.
- De fixer en conséquence le nouveau loyer à 714,14 €.

Contrôle de légalité :	19/06/2024	Publication :	19/06/2024
N° délibération :	2024 DCM 06 03 - 06	Nomenclature ACTES	3.3.2

17. Remplacement des aspirateurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aspirateur de l'école est tombé en panne et que celui de la mairie ne fonctionne plus correctement.

Il présente un devis de SOPROLUX, pour un montant de 639,68 € HT, comprenant deux aspirateurs, deux brosses extra large et des sacs.

Après avoir examiné les caractéristiques, les conseillers suggèrent de faire effectuer des devis supplémentaires et chargent le Maire de trouver une meilleure offre.

18. Copieur école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le copieur de l'école arrive en fin de vie. Il tombe régulièrement en panne.

Des devis vont être effectués et seront mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h26.